



CSE Malakoff – 18 juin 2020

Etaient présents en plus des élus et représentants syndicaux : Mmes Muriel Blanchard et Catherine Sailles, MM. Frédéric Ayangma et Dominique Pantostier.

SOMMAIRE

SITUATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT FTV / MALAKOFF / COVID 19

SITUATION PERSONNEL FRANCE Ô

CONSULTATION DU CSE SUR PROCESS AIDE RESPONSABILITE

CONSULTATION DU CSE SUR PROCESS PRÉACHÈMINEMENT

SITUATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT FTV / MALAKOFF / COVID 19

La situation est bonne à Malakoff suite à une bonne attitude collective et responsable, contrairement à la situation de Mayotte et la Guyane qui demande une vigilance toute particulière.

En ce moment la direction procède à renforcement du dispositif de protections (installation de plexi) dans le bâtiment.

S'agissant du retour progressif des collaborateurs il est convenu qu'il n'y aura pas plus de 20% de personnel en présentiel par service, sauf pour la rédaction et la technique.

En vue de ce retour progressif :

- augmentation de distributeur de gel hydro-alcoolique
- le restaurant d'entreprise a été fortement aménagé (1 place sur 2 / nettoyant anti virucide pour nettoyage des tables et chaises)
- pas plus de 2 personnes dans les ascenseurs
- nettoyage des voitures à chaque retour de reportage
- distribution de 6 masques en tissu, à laver avant d'être porté, d'une durée de vie de 3 mois
- masques chirurgicaux uniquement pour le personnel de régie et reportage
- livret explicatif de retour sur site
- réouverture du cabinet médical mardi, mercredi et jeudi en demi-journée
- l'autorisation pour se déplacer dans les transports en commun et se rendre sur son lieu de travail n'est plus nécessaire.

Un décompte du personnel avec leur activité nous a été présenté :

- En arrêt maladie : 3,8 %
- Arrêt maladie Covid-19 : 0 %
- Absence ALD, congé maternité : 1,1 %
- Quatorzaine sans télétravail : 0 %
- Quatorzaine avec télétravail : 0 %
- Présent physiquement : 18 %
- Personnel disponible : 0,4 %
- Télétravail : 44 %
- Garde d'enfant : 0 %
- Absence autorisée : 4,1 %
- Repos hebdomadaire, congés RTT: 28.6 %

Les collaborateurs déclarés vulnérables sont soit en arrêt maladie soit en congés. Notons que tous les personnels techniques ne sont pas référencés de la même manière sur les plannings. Certains sont en disponibilité quand d'autres sont en absence autorisée pour les mêmes motifs lors de la baisse d'activité pendant la crise sanitaire.

En septembre, toutes les équipes seront de retour sur le site tout en respectant les gestes barrières.

Si deuxième vague il devait y avoir :

- on nous affirme être préparé si on devait confiner le bâtiment et avoir une réserve de masques.

- En ce qui concerne la diffusion nous restons sur ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire un allègement des diffusions à Malakoff ; des réunions sont programmées pour voir quelle est la meilleure solution pour assurer une diffusion des 1^{ères} en cas de difficultés sur Malakoff.

- Programmes à produire en temps de crise :

La Radio : on nous affirme qu'il faudra être un niveau au-dessus de ce que nous avons produit lors de la 1^{ère} vague.

Le portail : il fonctionnera complètement en télétravail (hors tournages)

La Télé : il faudra produire mieux.

SITUATION PERSONNEL FRANCE Ô

Il n'y a toujours pas de réponse sur le maintien ou la fermeture de France Ô.

Mme Gengoul organise des rendez-vous individuels avec chaque collaborateurs de la programmation afin qu'aucun ne parte en congés sans avoir les 2 hypothèses présentées.

Les élus s'étonnent qu'un plan « sans France Ô » n'ait pas encore été

présenté malgré l'annonce de cette fermeture vieille de deux ans.

En réponse un projet avait été commencé en février mais mis entre parenthèse en raison de la crise sanitaire. On nous fait remarquer tout de même l'existence du Portail.

Les élus déplorent la difficulté rencontrée par certains collaborateurs de Malakoff lors de leur candidature dans les offres d'emploi du groupe.

CONSULTATION DU CSE SUR PROCESS AIDE RESPONSABILITE

Un process d'attribution des aides financières qui sera mis en place avec Responsabilité a été adopté. Les plafonds des aides du CSE sont de 1000 euros pour des prêts à rembourser en 10 mois et de 500

euros pour les aides de secours (1000 euros dans les cas exceptionnels). L'aide sera prête sous 15 jours après acceptation par le bureau du CSE.

CONSULTATION DU CSE SUR PROCESS PRÉACHEMINEMENT

Les élus du CSE ont donné un avis positif pour la gestion des préacheminements par le CI-ORTF pour la saison estivale 2020

juillet et août et celle de la saison d'automne 2020.

Vos élus FO Malakoff